

N° 2018-102 B

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :
10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 30 octobre 2018

**OBJET** : Lancement consultation acquisition d'un camion benne avec grue – Pôle Louron

Séance du 6 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 6 novembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (8)** : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, LACAZE Noël, ROTGE Gilbert

**Absents excusés** : ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président fait part de l'intérêt qu'il y aurait à engager une consultation en vue de l'acquisition d'un camion benne avec grue pour la collecte des déchets ménagers sur le pôle Louron.

En effet, le camion actuel est vieillissant et il est nécessaire de le remplacer par un camion neuf.

Compte tenu du montant prévisionnel estimé à 290 000 €TTC pour l'acquisition de ce véhicule, le marché public à lancer est un appel d'offre ouvert avec publicité européenne.

Le marché serait composé de 2 lots :

**Lot 1 - Fourniture d'un porteur poids lourds neuf de PTAC 26 tonnes** devant recevoir une benne compactrice équipée d'un lève conteneur et une grue auxiliaire,

**Lot 2 - Fourniture et installation d'une benne compactrice neuve équipée d'un lève conteneur et d'une grue auxiliaire** sur un porteur neuf de PTAC 26 tonnes.

La dépense correspondante est à imputer sur le budget annexe ordures ménagères (pôle Louron).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation pour l'acquisition d'un camion benne avec grue ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE